



Gardiens du Large - 29 juin 2023

## Bilan des réunions publiques éoliennes Bretagne-Sud

### Tête baissée dans le brouillard...

Les 4 réunions publiques tenues par les responsables du projet éolien Bretagne-Sud (Ministère, Préfet, RTE) à Lorient, Groix, Belle-Île et Erdeven, entre le 15 et le 27 juin, laissent une étrange impression de brouillard sur le fond, d'autoritarisme sur la forme. Le préfet ayant verrouillé d'emblée le débat ("on ne revient pas sur les décisions prises par l'Etat"), ces réunions furent de longs monologues, délivrés parfois hautainement en vidéo... L'absence de véritable débat public, comme l'avait reconnue en 2020 la présidente de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), restera la marque de ce projet.

Élément inquiétant, le contenu des messages délivrés, fréquemment indigent scientifiquement, ne fait que révéler l'inconsistance des décideurs et le risque encouru dans cette affaire par les finances publiques et la sécurité du système électrique national.

Élément réconfortant : les interventions souvent très argumentées et déterminées de beaucoup de participants à ces réunions ont démontré que le ferment d'une vraie opposition sociale au projet existe bien localement.

Pas mieux traités que leurs concitoyens, les maires des communes concernées, ne sont que des spectateurs de ce projet qui va industrialiser et privatiser la mer sur leurs côtes.

#### **Ce qu'on croyait savoir n'est plus certain, ce qu'on ignorait n'a pas avancé :**

- On nous avait annoncé un parc d'une vingtaine d'éoliennes de 12 MW et 260 mètres de haut ; il s'avère maintenant que les candidats pourront en proposer de plus gigantesques encore (20 MW et 300 m de haut), et n'en installer qu'une douzaine.
- La Commission européenne a annoncé le 13 février son approbation pour une subvention à l'exploitation de 2,08 milliards d'€ (payés en fait par le contribuable ou le consommateur), alors que le coût total du projet serait d'environ 1 Milliard (investissement + exploitation pendant 20 ans). Gêné devant ces chiffres qu'il ne peut pas contester, le représentant du ministère (DGEC) suggère que la communication de la CE aurait été trop hâtive...
- On pensait que la puissance publique conduisait les études environnementales... On découvre qu'il ne s'agirait que du "point zéro", photographiant la situation de départ, avant effet attendu des éoliennes ; les études de l'impact réel du projet devant être confiées au candidat retenu. Dans ces conditions, quel crédit pourra-t-on leur accorder, dans une situation évidente de conflit d'intérêt ?
- La nature des flotteurs, acier ou béton, est un point crucial du flottant, non maîtrisé mondialement à ce jour, chaque ferme pilote expérimentant sa propre technique. Pas d'opinion du maître d'ouvrage sur la question...
- Le mode d'ancrage n'est pas plus connu, et sera découvert en ouvrant les offres, en fin d'année ! Les dégâts sur les fonds marins (ancrage + ragage permanent des câbles, chaînes et autres raccords, exterminant toute vie pour des longues durées) ne font l'objet d'aucune anticipation ou point d'arrêt possible et sont laissés à l'appréciation... du lauréat !
- La protection de la biodiversité reste un sujet marginal. Le préfet reste coi quand il lui est suggéré de s'inspirer des mesures de protection des oiseaux marins expérimentées en mer du Nord (Pays-Bas) : protocoles d'arrêt des éoliennes lors des passages de migrateurs. Circulez, il n'y a rien à voir ; on s'attend donc à un arrêté préfectoral, non pas pour protéger les oiseaux, mais pour autoriser à tuer les espèces protégées, comme cela semble généralisé dans les autres parcs (St-Brieuc, Yeu-Noirmoutier)

## Où l'on ne parle plus de décarbonation, mais d'injection massive de l'éolien dans le mix national

Plus grave encore, les décideurs politiques (représentants de la DGEC - Direction générale de l'Energie et du Climat au ministère de la Transition écologique et vice-président de la région Bretagne) se contentent d'un discours de vulgarisation abêtissante sur l'utilité de l'éolien, bourré de lieux communs, "éléments de langage" diffusés abondamment aujourd'hui .

- Entérinant sans le dire le fait que le développement de l'éolien n'est pas destiné à décarboner le parc actuel de production électrique français (lequel l'est déjà à 90% grâce aux productions hydrauliques et nucléaires), on aura entendu le représentant parisien de la DGEC opérer un remarquable changement de discours en développant la ligne nouvelle selon laquelle la croissance massive de l'éolien serait destinée à répondre aux augmentations futures de la demande en électricité, selon un scénario hypothétique d'électrification massive des usages (transport, habitat, industries) construit par le lobby électricien et son meilleur avocat, le RTE, qui se trouve être ainsi juge et partie. Sont passées à la trappe les vastes possibilités de décarbonation directe des usages (en particulier vecteur chaleur). Soulignons que la puissance supplémentaire apportée par un parc éolien peut disparaître lorsqu'on en aurait vraiment besoin (par exemple lors des pointes de consommation hivernale en période – fréquente – d'anticyclone continental), disqualifiant cette technologie pour répondre de façon sécurisée à une croissance de la demande.
- En toute ignorance de la question, sa collègue aura prétendu que les caractéristiques du vent (intermittent et aléatoire) seront compensées par un effet de foisonnement au niveau continental, sa référence étant là encore les dires du RTE... cela le jour-même où un groupe de travail du RTE entérinait une position inverse !
- Même ignorance et désarroi à la tribune lorsqu'est évoquée une vaste étude du même RTE qui établissait en 2019 que 77 % de la production éolienne française avait servi à décarboner les centrales thermiques étrangères (Allemagne et pays voisins), subventions et nuisances restant bien françaises.
- Quant au vice-président de région, sa quête d'une impossible autonomie énergétique de la Bretagne est certes touchante - on imagine mal cependant les bretons renoncer à l'hydraulique des Alpes pour les périodes de pointes - mais elle révèle surtout une faible culture scientifique quand il prend pour modèle le Danemark, dont l'important parc éolien ne fonctionne qu'associé aux importations massives de production thermique d'Allemagne, ou hydraulique de Norvège.

Devant tant d'inconsistance, les **Gardiens du Large restent convaincus que l'éolien industriel n'est pas la solution adaptée au cas spécifique du mix énergétique français, actuellement décarboné à 90% ; ils rappellent que les Traités européens consacrent la décision souveraine de chaque pays pour choisir son mix le mieux adapté. Il n'y a aucune rationalité à saccager nos littoraux pour produire cette électricité qui ne nous servirait à rien, sauf à décarboner les centrales au gaz ou au charbon de pays voisins, utilisateurs massifs de ces énergies.**

### Un moratoire de l'énergie éolienne s'impose en France !

Voir la position des Gardiens du Large <https://www.gardiensdularge.org/notre-position>

Les déboires rencontrés par le constructeur de turbines éoliennes Siemens-Gamesa, sont aujourd'hui signe qu'une généralisation hâtive de solutions techniques insuffisamment maîtrisées, peut conduire à des désastres. Ils devraient alerter nos décideurs et leur éviter de s'entêter dans une politique aventureuse pour les citoyens-consommateurs, dispendieuse en fonds publics et dangereuse pour la sécurité énergétique du pays.